

SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le dix décembre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de VOTANTS : 13

Etaient présents : 12 M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain, Mme DE OLIVEIRA Katia, M. LEROUX Bruno, Mme GUEVARA Marie-Claire, M. MAÏSTRE Jean-Pierre, M. GALLEGO Fabien, Mme MAROC Agnès, Mme LABORDE Florence, Mme RAIGNER Magali, M. RIPPE Jean-Marie, Mme BILLAUDEL Virginie.

Etaient absents excusés : 3 Mme BROSSARD Valérie, M. RAUD Aurélien qui a donné pouvoir à M. MARTIAL Claude et M. GUIGNARD Didier

Secrétaire de séance : Mme GUEVARA Marie-Claire a été élue à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT).

I. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

II. POINT SUR LES TRAVAUX

1) Façade mairie

Les travaux de la mairie sont presque terminés. Le rendu sur la façade nord avec ses moulures est très beau.

Un avenant de 2 016,24€ pour le remplacement des emmarchements par l'entreprise les « compagnons de St Jacques » est validé.

2) Enfouissement des réseaux

- Chez Chaudet :
 - Devis accepté du SDEER de 20 544,10 €.
 - Coût réinstallation éclairage publique, avec 10 candélabres récupérés : 6 536,41 €

Les travaux sont en cours et devraient se terminer fin janvier.

- Av de la libération : Devis accepté du SDEER de 19 620,84 €.
- Chemin du Paradis :
 - Etude en cours
 - Convention signée avec Orange le 6/12/2021
 - Accord technique accepté le 6/12/21 SDEER.

3) Voirie

M.RIPPE Jean-Marie fait un point de la commission de voirie qui a eu lieu le 7 décembre 2021 en énumérant l'ensemble des projets pour 2022.

M. le Maire indique aux conseillers qu'un point de comptage des véhicules a été positionné autour du rond-point du Bar au centre bourg pendant 6 jours début décembre. Il en résulte un passage moyen de 6 700 véhicules par jour.

III. PLU

Approbation par le conseil municipal des projets :

- de révision « allégée » n°1 qui porte sur l'extension du secteur 1AUG de l'aérodrome de Jonzac-Neulles en vue de l'aménagement d'une zone d'activités aéronautique.

- de modification n°2 qui porte sur :
 - la réduction de la zone 2AUa située au lieudit « chez les roux ».
 - l'adaptation du règlement écrit des articles UG5, UG6, 1AU5 et 1AU6 des zones liées à l'aérodrome de Jonzac-Neulles.
 - le déclassement du secteur 2AUg et la réduction de la partie sud de la zone 1AUg liés à l'aérodrome de Jonzac-Neulles en zone agricole A.

IV. ACQUISITION FONCIERES

- Suite à l'enquête publique, confirmation de l'échange avec la CDCHS pour le déplacement d'une partie du chemin à l'aérodrome.
- La commune souhaite se porter acquéreur d'un Terrain à vendre aux Pierrières de St Germain afin d'installer la défense incendie du village.
- Le conseil accepte l'achat de la maison inhabitée située impasse du Bar au prix convenu avec le propriétaire.

V. CIMETIERE

Après avoir entendu le rapport de M. Alain PITON, adjoint au Maire, responsable de la commission « cimetière » le conseil confirme que les concessions présentées sont réputées dans un état d'abandon et autorise M. Le Maire ou son représentant à reprendre lesdites concessions au nom de la commune.

VI. AIRE DE JEUX

Suite à la réunion de la commission « Jeunesse et Sport », Mme DE OLIVEIRA Katia fait une présentation du réaménagement de l'aire de jeux au Centre Bourg. Celui-ci est validé par le conseil. Une demande de subvention sera demandée pour cette réalisation auprès du département et de l'Etat au titre de la DETR 2022.

VII. SDEER – Modification des statuts

Le Comité syndical du SDEER, réuni le 13 avril 2021, a décidé de modifier les statuts du SDEER pour ajouter une compétence au titre des activités accessoires : la maîtrise de la demande d'énergie et la performance énergétique. Le Conseil accepte.

VIII. BONUS VELO

Lors de la dernière réunion du conseil et suite à la demande d'un administré, il a été évoqué la possibilité d'attribuer un bonus lié à l'achat d'un vélo électrique. Après délibération, le conseil municipal à la majorité vote contre.

IX. ACHATS

Accord du conseil pour :

- L'acquisition d'un nouveau photocopieur pour l'école.
- L'abonnement internet école avec option professionnelle.
- L'audit chaudière bois avec changement petits consommables : 1 260 €

X. REPAS CANTINE

Pour faire face à l'augmentation du coût facturé par notre prestataire de service dû à la hausse des prix des matières premières, le conseil décide de fixer les tarifs des repas de la cantine scolaire, qui seront applicables au 1^{er} janvier 2022 :

- Repas maternelle : 2,90 €
- Repas primaire : 3,00 €
- Repas adulte : minimum de l'avantage en nature de l'URSSAF (à ce jour 4,95 €)

XI. QUESTIONS DIVERSES

1) Convention retraite avec le centre de gestion

M. Le Maire informe le conseil que la convention signée avec le CDG 17 le 25/01/2019 au titre de la gestion des dossiers de demande des retraites arrive à son terme et doit être renouvelée au 1/01/2022. Après lecture de la convention, le conseil accepte le renouvellement.

2) Population

Les populations légales au 01/01/2019 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 sont de :

- Population municipale : 1 278
- Population comptée à part : 123

- Population totale : 1 401

La séance est levée par le Président à 23h30